

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 13 MAI 2013

Session spéciale du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 13 mai 2013 à 19 h au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Noël Landry, maire
Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1
Madame Jocelyne L. Mason, conseillère du district 2
Monsieur Yvon Turcotte, conseiller du district 3
Monsieur Marc Quevillon, conseiller du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Monsieur Ghyslain Chauveau, conseiller du district 6

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Appel d'offres de services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réalisation d'infrastructures, adjudication d'un contrat.**
- 5) **Club 4-H Sawyerville, demande d'aide financière.**
- 6) **Pacte rural, utilisation d'un montant de 3 000 \$ restant.**
- 7) **Community Center de Bulwer, aide financière 2013.**
- 8) **J. P. Roy et fils, autorisation de signature de l'entente relative à des travaux visant à entretenir deux cours d'eau.**
- 9) **Jean-Guy Prévost, demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), renouvellement de la demande d'extraction de gravier.**
- 10) **Terrain de tennis et skatepark, secteur Cookshire.**
- 11) **Cuisines collectives, jardin communautaire, soutien financier.**
- 12) **Période de questions.**
- 13) **Séance close.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout

conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2) Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2013-05-4371

Proposé par la conseillère Jocelyne L. Mason, appuyé par le conseiller Marc Quevillon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Appel d'offres de services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réalisation d'infrastructures, adjudication d'un contrat.

Résolution 2013-05-4372

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2013-05 a été lancé auprès de trois (3) firmes d'ingénierie pour la fourniture de services professionnels avec surveillance des travaux pour des activités d'ingénierie nécessaires à des travaux d'Instrumentation, de télémétrie et d'installation d'accessoires d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que deux (2) firmes d'ingénierie ont soumis leur prix dans les délais requis soit le 9 mai 2013 avant 14 h;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a siégé afin de faire une grille d'évaluation et de pondération des soumissions reçues. Ce comité de travail devait prendre en considération quatre facteurs à analyser, soit :

1. Expérience du soumissionnaire;
2. Compréhension du mandat;
3. Expérience du responsable de projet;
4. Expérience de l'équipe proposée;
5. Échéancier de travail, présentation des biens livrables et qualité des documents soumis.

CONSIDÉRANT qu'après l'obtention du pointage intérimaire, les firmes d'ingénierie se positionnaient dans cet ordre :

- Roche Itée 100 %
- Services exp inc. 100 %

CONSIDÉRANT que les prix soumis étaient de l'ordre de :

- Roche Itée 20 120,63 \$ (incluant les taxes)
- Services exp inc. 39 551,40 \$ (incluant les taxes)

CONSIDÉRANT qu'après l'établissement du pointage final, la firme Roche Itée était celle détenant le meilleur pointage et que cette firme a déposé une soumission conforme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Ghyslain Chauveau, appuyé par le conseiller Marc Quevillon et résolu :

D'adjuger le contrat de services professionnels avec surveillance des travaux à la firme Roche Ltée pour un montant de 20 120,63 \$ (incluant les taxes) pour des activités d'ingénierie nécessaires à des travaux d'Instrumentation, de télémétrie et d'installation d'accessoires d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Club 4-H Sawyerville, demande d'aide financière.

Résolution 2013-05-4373

Proposé par le conseiller Ghyslain Chauveau, appuyé par le conseiller Yvon Turcotte, il est résolu d'accorder une aide financière de 250 \$ au Club 4-H pour la fête de leur 100^e anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Pacte rural, utilisation d'un montant de 3 000 \$ restant.

Résolution 2013-05-4374

Proposé par le conseiller Yvon Turcotte, appuyé par le conseiller Ghyslain Chauveau, il est résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton approuve le projet d'aménagement d'un sentier menant à un arbre d'un diamètre exceptionnel sur une propriété municipale à Sawyerville;

QU'un montant de 3 000 \$ restant du pacte rural 2012-2013 soit utilisé à cette fin;

QUE la municipalité s'engage à une participation financière de 600 \$ pour ce projet;

QUE le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Community Center de Bulwer, aide financière 2013.

Résolution 2013-05-4375

Proposé par le conseiller Marc Quevillon, appuyé par le conseiller Yvon Turcotte, il est résolu d'accorder une aide financière de 2 100 \$ au Community Center de Bulwer pour leurs activités de l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) J. P. Roy et fils, autorisation de signature d'un protocole d'entente relative à des travaux visant à entretenir un cours d'eau.

Résolution 2013-05-4376

CONSIDÉRANT que J. P. Roy et fils a fait l'acquisition de la propriété de M. Daniel Hurdle avec lequel la municipalité avait signé un protocole d'entente relatif à des travaux visant à entretenir un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que J. P. Roy et fils désire se prévaloir de la même entente et exécuter des travaux dans le cours d'eau Leclerc (no 16386);

CONSIDÉRANT que J. P. Roy et fils complétera sa demande d'autorisation et de certificat d'autorisation selon le formulaire prescrit à cette fin;

CONSIDÉRANT que J. P. Roy et fils s'engage par protocole d'entente avec la Ville de Cookshire-Eaton à assumer les frais de la MRC du Haut-Saint-François et de la Ville de Cookshire-Eaton incluant les frais de surveillance des travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par la conseillère Jocelyne L. Mason et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton donne son accord à ce projet;

QUE la municipalité s'engage à rembourser toutes dépenses encourues par la MRC du Haut-Saint-François;

QUE le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Cette résolution abroge la résolution 2011-06-3627.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Jean-Guy Prévost, demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), renouvellement de la demande d'extraction de gravier.

Résolution 2013-05-4377

CONSIDÉRANT que M. Jean-Guy Prévost s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour renouveler l'autorisation d'exploiter une gravière sur sa propriété située sur le lot 4 487 857, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette sablière est située dans la zone agricole A-4 et est conforme au règlement de zonage 371-2000, chapitre IX, article 9.1 régissant l'implantation de nouvelles carrières, gravières et sablières en zones agricole;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marc Quevillon, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu d'aviser la CPTAQ que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas d'objection au projet de M. Jean-Guy Prévost.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) Terrain de tennis et skatepark, secteur Cookshire.

Résolution 2013-05-4378

Proposé par le conseiller Ghyslain Chauveau, appuyé par le conseiller Yvon Turcotte, il est résolu :

QUE le conseil autorise la réparation du terrain de tennis au parc Castonguay en colmatant les fissures et les trous existants sur la surface;

QUE le conseil autorise la réparation des modules existants pour l'aménagement d'un skatepark au parc Castonguay;

QUE les coûts reliés à ces travaux seront pris à même le budget alloué en 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) Cuisines collectives, jardin communautaire, soutien financier.

Résolution 2013-05-4379

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'accorder une aide financière de 100 \$ aux Cuisines collectives du Haut-Saint-François pour l'aménagement d'un jardin collectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) Période de questions.

Aucune.

13) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2013-05-4380

Proposé par la conseillère Jocelyne L. Mason, appuyé par le conseiller Ghyslain Chauveau, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Noël Landry
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier